

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Banque en ligne : une nouvelle offre pour les professionnels ?



La banque en ligne convainc de plus en plus de particuliers avec ses tarifs attractifs. Mais les entreprises sont également concernées par cette nouvelle tendance.

Entre 2015 et 2016, la part des Français détenant un compte dans une banque en ligne a progressé de 20% selon une étude du cabinet Simon Kucher & Partners et de Research Now diffusée en mars.

Le principe de ces banques : pas de guichet en dur mais des accès via un site web ou une application mobile. Un créneau sur lequel ont misé les grands réseaux bancaires grâce à des filiales : Boursorama appartient au groupe Société générale, BforBank au Crédit agricole, Fortunéo au Crédit mutuel, Hello Bank à BNP Paribas, ING Direct au groupe néerlandais ING et Monabanq a pour actionnaire le Crédit Mutuel. Des banques créées par des groupes d'assurance existent aussi comme Groupama Banque ou Axa Banque.

Et le secteur n'en fini pas d'attiser les convoitises et de susciter les vocations. Cette année, Orange va lancer Orange Bank en 2017 et La Banque Postale dévoilera également une banque mobile en 2018.

La banque en ligne vise les pros

Le principal avantage de la banque en ligne : le prix des services. Sur Internet la carte bancaire est gratuite alors qu'elle coûte entre 30 et 50 euros dans une banque classique. Les opérations bancaires, ordres de virement comme prélèvements, sont gratuites et réalisées le jour même. Mais les banques en ligne ne se limitent pas aux particuliers.

En janvier, Boursorama, qui revendique 1 million de clients, a lancé son offre destinée aux entrepreneurs individuels (professions libérales, artisans, commerçants, auto-entrepreneurs). Au programme pour 9 euros par mois : un [compte courant](#), une carte bancaire, un compte épargne professionnel, un découvert autorisé personnalisable jusqu'à 4000 euros, un service client disponible par téléphone ou par email six jours sur sept avec des plages horaires allant de 8h à 22h en semaine.

Et la banque s'adapte aussi aux préoccupations digitales des entrepreneurs en leur offrant la possibilité d'accéder à un [coffre-fort numérique](#) et une aide en cas d'usurpation d'identité ou d'atteinte à l'e-réputation. Si l'établissement est aujourd'hui le seul à proposer une offre dédiée, ses concurrents devraient également développer leurs formules sous peu.

Banque en ligne : des envois via courrier postal

En matière de sécurité, l'utilisation d'une banque en ligne n'expose pas l'entrepreneur à plus de risques que s'il utilisait le site web d'une banque traditionnelle.

Le défaut de ces établissements c'est que certaines de leurs opérations sont obligatoirement effectuées par courrier comme l'envoi d'une carte bancaire, d'un chéquier. Le risque de vol à la Poste ou dans la boîte aux lettres ne peut donc être écarté. L'envoi de chèques à encaisser se fait également par courrier, la banque promettant un délai de trois jours pour les traiter.

Une solution souple et économique, qui devrait séduire les petites entreprises ne gérant pas un grand nombre de transactions.

Par Coralie Baumard, Accroche-press' pour France Défi
mercredi 10 mai 2017 09h28

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr